

AG/RES. 2266 (XXXVII-O/07)

**RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES
APPUI AU PROCESSUS DE LA RÉUNION DES MINISTRES
DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES**

(Résolution adoptée à la quatrième séance plénière tenue le 5 juin 2007)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU le rapport annuel que lui a adressé le Conseil permanent (AG/doc.4698/07 corr. 1) en particulier, la section relative à la mise en œuvre de la résolution AG/RES. 2228 (XXXVI-O/06), "Réunion des ministres de la justice des Amériques";

RAPPELANT que lors des Sommets des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement ont appuyé les travaux réalisés dans le cadre des rencontres de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA) ainsi que la mise en œuvre de leurs conclusions et de leurs recommandations;

GARDANT PRÉSENT À L'ESPRIT que dans la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, les États du Continent américain ont réaffirmé "que les Réunions des Ministres de la justice des Amériques (REMJA) et d'autres réunions tenues par les autorités en matière de justice pénale sont des forums importants et efficaces pour promouvoir et renforcer l'entente mutuelle, la confiance, le dialogue et la coopération dans la formulation de politiques en matière de justice pénale et de réponse aux nouvelles menaces à la sécurité";

PRENANT EN COMPTE que par la résolution AG/RES. 2228 (XXXVI-O/06) l'Assemblée générale a décidé "De charger le Conseil permanent d'assurer un suivi approprié de la mise en œuvre des conclusions et recommandations émanées de la REMJA-VI, et de convoquer les réunions qui y sont visées, lesquelles se tiendront en fonction des ressources allouées à ce titre dans le Programme-budget de l'Organisation ainsi que d'autres ressources",

TENANT COMPTE des apports dans le domaine de l'entraide en matière pénale et d'extradition, qui se sont matérialisés à travers la réunion d'experts gouvernementaux en matière d'entraide pénale et d'extradition tenue à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2006; et l'atelier traitant de l'extradition qui s'est tenu à Mexico (Mexique) en juin 2006;

PRENANT EN COMPTE ÉGALEMENT que la REMJA VI, par la résolution REMJA-VI/RES.2/06, a décidé "De remercier le Gouvernement des États-Unis de son offre généreuse d'accueillir la Septième Réunion des ministres de la justice des Amériques prévue en 2008, et d'accepter cette offre",

DÉCIDE:

1. D'exprimer sa satisfaction pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la REMJA VI, lesquelles sont reflétés notamment dans l'adoption, en octobre 2006, du Plan d'action continentale contre la criminalité transnationale organisée [résolution CP/RES. 908 (1567/06)], la tenue des ateliers régionaux de formation en matière de délit

cybernétique, à Brasilia (Brésil) en décembre 2006, et à San José (Costa Rica) en avril 2007, et de la réunion spéciale du groupe de travail de l'OEA/REMJA sur l'entraide en matière pénale et d'extradition à Montréal (Canada) en mars 2007, ainsi que pour la collecte des données sur le délit cybernétique, les expertises en matière légale, et les questions carcérales et pénitentiaires.

2. De charger le Conseil permanent de convoquer, préalablement à la REMJA VII, conformément aux «Conclusions et recommandations de la REMJA-VI» et de la résolution AG/RES. 2228 (XXXVI-O/06), les réunions figurant dans la liste ci-après qui seront tenues en fonction des crédits ouverts à ce titre dans le Programme-budget de l'Organisation ainsi que d'autres ressources, et en tenant compte des progrès accomplis dans les préparatifs de ces réunions:

- a. Troisième Réunion des autorités centrales et d'autres experts en entraide en matière pénale et d'extradition;
- b. Deuxième Réunion des autorités chargées des politiques pénitentiaires et carcérales des États membres de l'OEA;
- c. Réunion des experts légistes;
- d. Cinquième Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en matière de délit cybernétique;
- e. Réunion technique appelée à élaborer un projet de document intégral sur le processus des REMJA qui sera soumis à la REMJA-VII pour examen, conformément au Chapitre X.2 des «Conclusions et Recommandations de la REMJA-VI»

3. De remercier le Gouvernement colombien et d'accepter son offre d'accueil de la Troisième Réunion des autorités centrales et d'autres experts en entraide juridique en matière pénale et d'extradition prévue à Bogotá (Colombie) en septembre 2007.

4. De charger le Conseil permanent de convoquer, en attendant l'adoption des décisions correspondantes par la REMJA-VII sur le processus des REMJA visé au Chapitre X des «Conclusions et recommandations de la REMJA-VI» les réunions du Groupe de travail de l'OEA/REMJA sur l'entraide juridique en matière pénale et d'extradition, avec l'appui technique et administratif du Secrétariat général de l'OEA, qui seront tenues en fonction des ressources allouées à ce titre dans le Programme-budget de l'Organisation ainsi que d'autres ressources.

5. De convoquer la Septième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA VII), qui aura lieu aux États-Unis d'Amérique en 2008, en fonction des ressources allouées à ce titre dans le Programme-budget de l'Organisation ainsi que d'autres ressources, et de charger le Conseil permanent d'en fixer la date, avec l'appui technique du Bureau de la coopération juridique du Département des questions juridiques internationales du Secrétariat général, et d'élaborer les travaux préparatoires correspondants.

6. De demander au Conseil permanent de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à l'Assemblée générale lors de sa Trente-huitième Session ordinaire.